



Direction de la Jeunesse,
des Sports et de la
Cohésion Sociale
GUYANE
D.J.S.C.S



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

Appel à projets Politique de la Ville 2015

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	
LES PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2015.....	
Pilier « cohésion sociale »	
Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »	
Pilier « développement économique et emploi »	
CONSTITUTION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS	
Principes généraux	
Budget prévisionnel de l'action	
Calendrier et dépôt des dossiers	
ANNEXE POUR LES PORTEURS DE PROJET SOLLICITANT DES SUBVENTIONS DE LA PART DU C.G.E.T.	

PREAMBULE

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.» (Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine)

Sur chacun des territoires retenus, un projet de territoire partagé est en cours d'élaboration. Il servira de base et sera formalisé par la signature en 2015 d'un Contrat de Ville, qui remplacera l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale (clôture au 31 décembre 2014).

L'appel à projet 2015 précède la conclusion des nouveaux contrats de ville. Si il s'appuie largement sur les éléments de cadrage de 2014, il prend néanmoins en compte les priorités fixées par le CGET et les orientations générales de la réforme de la politique de la ville. Les chefs de projet CUCS, au cœur des projets de territoire veilleront à ce que les projets retenus préfigurent les options prises par les communes dans le cadre de la nouvelle contractualisation. Ils seront saisis par les association de tout projet concernant leur territoire afin d'assurer cette mission.

LES PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2015

L' article premier de la Loi du 21 février 2014 définit les champs d'interventions de la politique de cohésion sociale et sont déclinés sous forme de piliers et de priorités transversales.

Pour les axes transversaux retenus à savoir la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femme-homme et la participation des habitants, ils seront intégrés et affichés dans les objectifs et les indicateurs d'évaluation des actions.

Les trois piliers retenus sont les suivants :

Pilier « cohésion sociale »

L'objectif prioritaire de ce pilier vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

Il s'agit notamment :

- **d'actions favorisant le lien social** (animation de proximité socioculturelle, sportive, de loisirs), renforçant la solidarité intergénérationnelle, et plus particulièrement en direction des familles monoparentales et des personnes isolées).
- **d'actions de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement éducatif.**
- **d'actions de prévention de la délinquance**, de maintien de la tranquillité dans les espaces publics, et renforçant le dialogue entre les institutions et les habitants.

Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

L'objectif prioritaire de ce pilier vise à améliorer de façon significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes, en intégrant la lutte contre les discriminations.

Il s'agit notamment d'actions impliquant les habitants dans la **gestion de l'espace urbain**, et la sensibilisation aux comportements « écorespectables ».

Pilier « développement économique et emploi »

L'objectif prioritaire de ce pilier vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

Il s'agit notamment de :

- **accompagner le développement économique des quartiers** (appui à la création d'entreprise et au développement d'initiatives locales),
- **renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants** (actions de lutte contre les discriminations à l'embauche, d'accompagnement à la définition du projet professionnel, de consolidation des compétences par un accès facilité à la formation, aux stages ou aux contrats en alternance),
- **la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux**, actions en faveur du développement du commerce de proximité.

Il est demandé aux porteurs de projets de faire figurer sur leur dossier de demande de subvention le pilier dans lequel leur projet s'inscrit.

Les priorisations des actions se feront en fonction des futures orientations des nouveaux contrats de ville et de la loi de finance de 2015 en lien :

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/plf_2015_dp_def.pdf

Enfin, en l'absence de programme d'intervention 2015 du CGET, le programme d'intervention 2014 de l'ACSé en tient lieu ; les associations sollicitant un financement s'y reporteront :

http://transferts.lacse.fr/PI_ACSE_2014_janvier_2014.pdf

Les porteurs de projets sollicitant des subventions de la part du C.G.E.T (ex Acsé) doivent prendre connaissance de l'annexe jointe au présent appel à projets, il se référeront également au site du CGET.

CONSTITUTION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

Principes généraux

Les porteurs de projets de la Politique de la Ville peuvent être des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics.

Pour être éligibles, les projets proposés doivent :

- **s'inscrire dans les axes prioritaires identifiés** dans le présent appel à projets, **concerner les habitants des quartiers prioritaires**, et venir **en complément du droit commun**.
- identifier précisément **les besoins** auxquels l'action répondra, et **les objectifs** qualitatifs et quantitatifs attendus (données d'actions sexuées, âges, etc.)
- démontrer la **capacité du porteur de projet** à réaliser son action dans les conditions fixées dans le dossier et à aboutir aux résultats attendus dans les délais (moyens mis en œuvre, compétence des intervenants, aptitude à mobiliser les publics ciblés, etc.).
- se dérouler sur, ou au bénéfice des habitants, d'un quartier appartenant à la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Les dossiers déposés doivent être complets et signés (chaque rubrique doit être renseignée et les pièces justificatives transmises lors du dépôt du dossier) afin que les financeurs puissent apprécier la qualité et la pertinence des projets proposés au regard des orientations générales de la politique de la ville et des priorités de l'appel à projets. A défaut, l'action recevra un avis défavorable des partenaires.

Pour les renouvellements d'action, il est rappelé que la **reconduction des financements n'est pas automatique** et fera donc l'objet d'une nouvelle demande de subvention qui sera impérativement accompagnée d'une évaluation montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.

Les actions déposées dans le cadre de l'appel à projet 2015 devront se dérouler **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015**. Pour les actions liées au calendrier scolaire, l'utilisation de ce calendrier doit se justifier au regard des spécificités de l'action.

Budget prévisionnel de l'action

Les dossiers de demandes de subventions doivent présenter **un budget prévisionnel équilibré**. Ce budget doit être distinct mais en adéquation avec le budget prévisionnel de la structure.

Le budget de l'action est composé de deux types de charges :

- **les charges directes** d'actions, qui sont directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action, sont composés notamment des :

Attention, un devis du prestataire sera à joindre impérativement au dossier de demande de subvention.

- achats de fournitures et matériels non amortissables
- prestations de service d'intervenants extérieurs
- location de matériel et de locaux nécessitée par l'action
- la part des dépenses de rémunération du personnel, au **prorata du temps passé sur l'action**, sous réserve que le rôle de la personne soit précisément décrit et explicitement lié à l'action. A noter, le dossier de subvention comporte **un tableau récapitulatif justifiant du temps consacré par chaque personne, et une copie des diplômes pourra être demandée en fonction des compétences développées.**
- les frais de déplacement, de restauration ou d'hébergement des personnels, lorsque ces frais sont directement rattachés à l'action.

- **les charges indirectes** qui concernent les dépenses liées à l'administration et à l'organisation de l'association. Ces frais ne sont pas directement imputables à l'action et doivent être **calculés selon une clé de répartition qui doit être transmise avec le dossier de demande de subvention**. Sont concernés les postes administratifs, le loyer, l'assurance, le matériel de bureau, les fluides, etc.

Les projets peuvent prendre en compte une proportion des frais de structure (charges indirectes), dès lors que ces frais sont liés à la bonne réalisation du projet, et qu'ils ne dépassent pas 10% du total de la subvention accordée.

Il est également convenu par les partenaires que le total des charges indirectes financées ne peut pas dépasser 30% du budget global de la structure.

Il est rappelé que les crédits CGET (ex-Acsé) ne peuvent être positionnés sur le financement des postes de fonctionnaires ou des emplois aidés (CAE, emploi d'avenir, Adulte Relais, etc.).

Calendrier et dépôt des dossiers

Chaque réponse à l'appel à projets Politique de la Ville 2015 se fera directement sur la plateforme Web <http://extranet.lacse.fr> (voir en annexe).

Pour être réputé complet, une version papier, datée et signée à l'original, sera de plus constituée par chaque porteur et fera l'objet d'un double dépôt.

Un exemplaire est à envoyer à la Commune concernée :

- **Matoury** audreylibre@hotmail.com
- **Cayenne** l.jozon@ville-cayenne.fr
- **Remire-Montjoly** aimablejeanmarc@yahoo.fr
- **Saint-Laurent-du-Maroni** communication@saintlaurentdumaroni.fr
- **Macouria** mairie-de-macouria@wanadoo.fr
- **Kourou** jeanne.varlin@ville-kourou.fr

Un exemplaire est à envoyer au plus tard le jeudi 20 janvier 2015 à 12h00 à la DJSCS à l'attention de Mme JACQUES-HIMMER – Cheffe du service de L'Observatoire de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Droits (OCSED) responsable de la gestion administrative et financière des dossiers, du contrôle et de l'évaluation des bilans et résultats des actions financées – 19 rue Schœlcher 97300 CAYENNE Cedex,

Pour les actions avec des cofinancements relevant du droit commun ou d'autres appels à projets, il faut déposer directement un dossier auprès des différents financeurs (Ville concerné, DAC, ARS, CNDS, REAAP- etc.), dans les délais et formes prévus pour chaque dispositif.

Les dossiers ainsi déposés seront examinés au regard des règles d'éligibilité spécifiques à chacun des fonds auprès desquels vous sollicitez des cofinancements.

- | | |
|-------------------------|--|
| 02 décembre 2014 | Lancement de l'appel à projets Politique de la Ville 2015 |
| 20 janvier 2015 | Date limite de dépôt du dossier unique de demande de subvention |
| Février 2015 | Rencontres des porteurs de projets
<i>(présentation des projets 2015, et bilans des actions CUCS 2014 pour les porteurs de projets concernés)</i> |

Les annexes

Annexe 1 : *évaluation du projet CUCS*.....

Annexe 2 : *bilan des actions politique de la ville des chefs de projets*

Annexe 3 : *tableau d'ingénierie globale*

Annexe 4 : *dossier de demande de subvention*.....

Annexe 5 : *fiches « état des dépenses »*.....

Annexe 6 : *nomenclature des interventions de l'Acisé 2014*.....

Annexe 7 : *indicateurs d'évaluation*.....

Annexes



GUIDE POUR VOS PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2015

Ce guide est un résumé des exigences et des attentes des services de l'Etat.
Il peut être communiqué par les communes et chefs de projets aux porteurs de projets.

Annexe 1 : Evaluation du projet CUCS

Le travail d'évaluation, un élément essentiel

Les actions présentées devront **impérativement faire apparaître les éléments d'un dispositif d'évaluation.**

- Si c'est une nouvelle action, il faut s'attacher à un travail en amont :

Se fixer des objectifs atteignables et précis ; définir une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs mesurant les résultats ; prévoir un bilan de l'action sur le public cible et sur le territoire ; détailler les postes de dépenses ; ...

Tous ces éléments doivent être impérativement présents dans la fiche action pour rendre crédible le projet.

- Si c'est une action déjà existante, l'évaluation conditionnera le financement :

Il est également nécessaire de remplir le dossier de demande de subvention spécifique à la politique de la ville **avec précision.**

Refus systématique de financements pour tous les dossiers non évalués

Ce que les services de l'État attendent

Présentation d'une évaluation ou d'un dispositif d'évaluation précis (cf annexe 7)

La communication de tous les documents utiles dès le premier envoi du dossier
(diplômes, CV des intervenants, niveau de formation atteint, matériels utilisés...)

Annexe 2 : Bilan des actions politique de la ville des chefs de projets

A déposer au moment du dépôt de la programmation en version papier et en version électronique.

Ce bilan consiste en un rapport d'activité de la mise en œuvre des actions de la politique de la ville par les chefs de projets.

Ce dernier va non seulement permettre au chef de projets de faire le point des diverses actions et missions qu'il a mené tout au long de l'année, mais va aussi permettre à l'Etat de bénéficier d'une vision globale du travail des chefs de projets.

Pour ce faire, il est demandé au chef de projets politique de la ville de rédiger un compte rendu faisant apparaître les différents items suivants :

❖ Bilan de la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire d'intervention :

- les forces et faiblesses de la politique de la ville

❖ Le montage et le suivi des projets :

- le suivi de la programmation CUCS
- le montage et le suivi des projets CUCS
- l'articulation avec d'éventuels dispositifs de la politique de la ville (DRE, ASV, ANRU, ZFU,...)
- la mobilisation des crédits de droit commun et des Fonds Européens (CAF, Région, Département, FSE)

❖ L'évaluation

- l'évaluation ou la recherche d'élaboration d'une démarche évaluative adéquate
- la réalisation de diagnostic

❖ Le relationnel du chef de projets :

- la proximité qu'entretient le chef de projets avec le territoire auquel il est affecté
- la proximité du chef de projets avec les associations
- la fréquence des rencontres et l'intensité des interactions avec les associations
- la participation du chef de projets politique de la ville aux diverses réunions mises en place par les services de l'Etat
- le compte-rendu aux élus et aux financeurs du CUCS

Annexe 4 : Dépôt de la demande de subvention

Sur décision du CGET, la saisie des informations contenues dans les dossiers CERFA sur la plateforme Web <http://extranet.lacse.fr> devra être faite directement par les porteurs de projets, avant la date limite de dépôt des dossiers.

Cette saisie est une condition *sine qua none* à l'attribution des aides du CGET.

Pour aider les porteurs de projets dans cette démarche, un guide (joint au présent appel à projets) a été édité par le CGET.

Pour toutes questions complémentaires, une Hotline est à votre disposition, au Tél. : 05 49 76 60 67 ou, par mail : support.lacse@proservia.fr

Annexe 5 : 4 fiches « état des dépenses » à compléter et à envoyer avec le dossier

Etat descriptif et estimatif des frais de personnel pour les intervenants extérieurs spécifiquement recrutés pour la réalisation de l'action

Nom - prénom - fonction	coût horaire (a)	nombre d'heures (b)	coût total (a x b)
coût total prévisionnel des intervenants extérieurs recrutés spécifiquement pour la réalisation de l'action			€ (pas de centimes)

Signature du maître d'ouvrage :

Etat descriptif et estimatif des frais relatifs au personnel de la structure participant à l'action

Chaque poste doit être justifié, notamment ceux dont le coût est supérieur à 1.500 € :

Nom - prénom - fonction	coût horaire (a)	nombre d'heures (b)	Nombre d'ETP	coût total (a x b)
coût total prévisionnel des personnels de la structure participant à l'action				€ (pas de centimes)

Signature du maître d'ouvrage :

Etat descriptif et estimatif des dépenses relatives à l'achat de matériel

type de matériel	coût unitaire (a)	quantité (b)	coût total (a x b)
(1) coût total prévisionnel de l'achat de matériel (TTC) (2) coût total prévisionnel de l'achat de matériel (HT) (matériel pour lequel le maître d'ouvrage récupère la TVA) total (1)+(2)			€ € € (pas de centimes)

Signature du maître d'ouvrage :

État descriptif et estimatif des dépenses relatives aux autres charges

nature de la dépense	coût unitaire (a)	quantité (b)	coût total (a x b)
coût total prévisionnel des autres charges (TTC)			
coût total prévisionnel des autres charges (HT) (matériel pour lequel le maître d'ouvrage récupère la TVA)			€
total (1)+(2)			(pas de centimes)

Annexe 6 : Nomenclature des interventions de l'Acse 2014

Nomenclature des interventions de l'Acse 2014 (Spécifique CUCS)	
1- Education et accès aux savoirs de base	
11 - EDUCATION	
112 - Accès à l'éducation	1120 - Accès à l'éducation (sai) 1122 - Accompagnement scolaire - CLAS 1127 - Accès à la fonction publique aux grandes écoles et aux filières d'excellence 1128 - Mesures de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires
12 - LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME et L'APPRENTISSAGE de la LANGUE	
122 - Ateliers de savoirs sociolinguistiques	1220 - Ateliers de savoirs sociolinguistiques
123 - Prévention et lutte contre l'illettrisme	1230 - Accès aux savoirs de base et aux compétences clés 1231 - Prévention de l'illettrisme
125 - Lutte contre la fracture numérique	1250 - Lutte contre la fracture numérique
2- Emploi et développement économique	
21 - EMPLOI	
210 - Accueil, information, accompagnement de premier niveau (premier accueil)	2100 - Accueil, information accompagnement de 1er niveau 2101 - Emplois d'avenir - action spécifique de mobilisation des jeunes
211 - Accompagnement à l'insertion professionnelle	2113 - Accompagnement renforcé 2115 - Insertion par l'activité économique - hors rénovation urbaine 211B - Actions ciblées sur l'alternance 211C - Autres formes d'accompagnement 211D - Insertion par l'activité économique - action en lien avec la rénovation urbaine 211E - Accès aux formations et aux concours
212 - Mise en relation demandeurs/Employeurs (actions avec les entreprises associations, collectivités)	2123 - Soutien aux forums et autres rencontres avec les découvertes des métiers, jobs d'été... 2124 - Autres actions de mise en relation des habitants des quartiers avec les entreprises
214 - Actions ciblées sur les freins d'accès à l'emploi	2140 - Mobilité et déplacement (sai) 2141 - Mobilité (aide au transport, permis de conduire) 2142 - Gardes d'enfant (disponibilité des parents)
215 - Mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics	2150 - Clause d'insertion dans les marchés publics
216 - Appel à projets - Mobilité des quartiers vers l'emploi	2162 - Développer les services favorisant la mobilité
22 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
221 - Appui à la création d'activité	2211 - Sensibilisation et soutien à l'émergence de projets 2215A - Accompagnement de projets et accès au financement 2215B - Parrainage des créateurs d'activité 2217 - Caveuse et coopérative 2218 - Autres formes d'accompagnement à la création d'activité
222 - Développement économique	2220 - Développement économique (sai) 2221 - Accès aux locaux d'activité, pépinières ...

3- Logement et habitat

31- LOGEMENT ET HABITAT

311- Amélioration du cadre de vie	3110- Habitat et cadre de vie (hors GUP) 3111- Diagnostics de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) 3112- Actions liées à la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
314- Favoriser l'exercice du droit au logement	3140- Accès au droit au logement 3142- Projets d'accès au logement
315- Accompagnement au logement	3152- Autres actions d'accompagnement au logement

4- Santé et accès aux soins

41- SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS

411- Ateliers santé ville	4111- Ateliers santé ville (ingénierie et diagnostics) 4113- Contrats locaux de santé 4114- Actions en lien avec les Ateliers Santé Ville (hors CLS)
412- Accès à la prévention et aux soins	4120- Accès à la prévention et aux soins (sai) 4121- Interprétariat (santé et accès aux soins) 4122- Action de prévention santé 4123- Accès aux soins et à la santé 4124- Appel à projet offre de soins de premiers secours
413- Prévention de la toxicomanie et des conduites	4130- Prévention de la toxicomanie et

5- Culture et expression artistique

51- CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE

511- Manifestations, pratiques artistiques et culturelles	5110- Pratiques artistiques et culturelles (sai) 5114- Manifestations culturelles et festivals
512- Valorisation du patrimoine, histoire des quartiers, mémoire des habitants	5123- Histoire des quartiers et mémoire des habitants
513- Médias de proximité	5133- Radios associatives, médias numériques, multimédias en ligne 5136- Presse écrite, magazines, journaux de quartiers
515- Accès à l'offre et aux équipements culturels	5151- Accès à l'offre et aux équipements culturels (hors portes du temps)
517- Images de la diversité	5171- Soutien à l'écriture et à la diffusion

6- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique

61- LIEN SOCIAL ET CITOYENNETÉ

611- Accès à la citoyenneté et partage des valeurs de la République	6110- Partage des valeurs de la République (sai) 6111- Éducation à la citoyenneté, civisme
612- Initiatives de proximité qui favorisent le lien social et la cohésion sociale	6121- Actions polyvalentes de proximité (sports, loisirs) 6124- Actions en faveur du lien social et du mieux vivre ensemble 6123- Fonds de participation des habitants
613- Soutien à la parentalité et accompagnement des jeunes (d'écoute jeunes)	6131- Soutien à la fonction parentale 6132- Accueil et accompagnement des jeunes (dont Point d'écoute jeunes)

62- MEDIATION SOCIALE, ADULTES-RELAIS

- 622- Actions de médiation
6220- Accompagnement social
6221- Accompagnement familial
6222- Prévention, gestion des conflits

64- STRUCTURATION des ASSOCIATIONS

- 641- Soutenir l'initiative associative aux structures fédératives
6411- Soutien aux associations tête de réseau et
6412- Soutien à l'initiative associative

7- Accès aux droits et prévention des discriminations

71- ACCES AUX DROITS et AUX SERVICES PUBLICS

- 711- Accès aux services publics
7110- Accès aux services publics (sai)
7111- PIMM Set maisons de services publics
- 712- Connaissance des droits et soutien juridique à l'accomplissement des démarches
7121- Informations sur les droits sociaux et aides dans l'accomplissement des démarches
7125- Accès au droit généraliste
- 713- Exercice des droits personnels à l'émancipation
7130- Exercice des droits personnels à l'émancipation (sai)
7131- Prévention des conflits familiaux
Égalité Femmes/Hommes

72- PREVENTION et LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS et CONTRE LE RACISME

- 721- Connaître et faire connaître les discriminations et lutte contre la discrimination
7212- Informat/comunicat. sur prévention/lutte contre la discrimination
7216- Sensibilisation aux acteurs
- 722- Favoriser les changements de pratiques vers plus d'égalité
7220- Appui aux changements de pratiques
7222- Créations et diffusions d'outils
7223- Échanges de pratiques (formation/actions)
- 723- Décliner des plans d'action
7230- Décliner des plans d'action (sai)
7231- Appui aux chartes visant l'égalité
7232- Plan territorial de prévention des discriminations
- 724- Programmes de lutte contre le racisme
7240- Lutte contre le racisme (sai)
7241- Programmes éducatifs contre le racisme
7242- Sensibilisation et communication contre le racisme

9- Pilotage, ressources et évaluation

91- PILOTAGE et EVALUATION

- 913- Formation et qualification des acteurs hors des centres de ressources
9130- Formation et qualification des acteurs (sai)
- 914- Ingénierie politique de la ville
9141- Équipes projets politique de la ville/Cucs

Annexe 7 : Indicateurs d'évaluation

Il est important que les actions des CUCS puissent être évaluées. Pour ce faire, chaque CUCS doit se doter d'outils d'évaluation, et notamment d'indicateurs. Ceux-ci sont divers :

- Les indicateurs de réalisation servent à évaluer si les actions prévues ont été ou non réalisées
- Les indicateurs de résultats servent à mesurer dans quelle proportion l'action a été mise en place ainsi que le pourcentage de public touché
- Les indicateurs d'effet ont vocation à mesurer l'impact de l'action sur le public ciblé et/ou par rapport à une situation initiale

Les indicateurs que vous trouvez ci-après sont indicatifs et indépendants des objectifs (excepté pour les indicateurs de la thématique emploi). Les projets de CUCS peuvent donc comprendre d'autres indicateurs que vous trouverez pertinents en fonction des actions proposées.

Il est indispensable d'intégrer les indicateurs que vous avez choisis à la partie « compte rendu financier » (page 13 et suivantes) du formulaire de demande de subvention.

Emploi et développement économique

Objectifs poursuivis	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'effet : Situation des bénéficiaires à la fin de l'action
Les objectifs et indicateurs sont joints à titre d'exemple et sont indépendants les uns des autres. Vous pouvez en choisir un ou plusieurs en vue d'évaluer au mieux les actions proposées.			
1. Lever les freins à l'emploi, faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.	L'action a-t-elle été mise en place? Oui, non, partiellement? Pourquoi? Comment? Fréquence des actions mises en place.	<p>Nombre de personnes accueillies/de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires.</p> <p>Indicateurs d'évolution de la situation du bénéficiaire (début et fin action: emploi, RSA, chômage...)</p> <p>Nombre de bénéficiaires ayant participé à une cession de promotion de l'alternance, ayant bénéficié d'un accompagnement spécifique dans la recherche du contrat d'alternance/après la signature du contrat pour limiter les décrochages</p> <p>Durée moyenne d'accompagnement des bénéficiaires.</p> <p>Nombre moyen de rendez-vous</p> <p>Nombre d'entreprises mobilisées</p> <p>Nombre de contacts et nature du débouché</p>	<p>1. Nombre de personnes ayant accès à un CDI, CDD, contrat aidé, à une formation qualifiante, à un stage, à une alternance ou à d'autres débouchés (association, activités diverses...). Nombre de personnes se présentant aux concours, taux de réussite aux concours des personnes ayant suivi ces actions</p> <p>Nombre des personnes suivies toujours en emploi après 6 mois d'embauche (si non, nature des ruptures, des mesures correctives)</p> <p>Nombre de bénéficiaires ayant acquis un niveau de savoir de base avec objectif emploi (indicateur de niveau au choix)</p> <p>Indicateurs quantitatifs d'évolution des parcours (comparaison avec une population de référence)</p> <p>Nombre d'offres d'emploi/de stage générées par ces actions au bénéfice des publics issus des quartiers en CUCS (et pourvues)</p> <p>Pourcentage de sorties positives à l'issue d'une action et analyse</p> <p>Nombre de bénéficiaires ayant résolu, même temporairement, leur problème de mobilité</p>
		<p>Nombre de salariés de l'IAE ayant bénéficié d'une formation professionnelle, dont une formation certifiante</p> <p>Nombre de salariés en CAE passerelle Part des salariés de l'IAE ayant bénéficié de parrainage/suivi post-embauche/mise en relation avec une entreprise/accompagnement) à la recherche d'emploi</p> <p>Rotation des bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires inscrits ayant déjà bénéficié de l'action l'année précédente. Nombre de nouveaux bénéficiaires jusqu'alors inconnus de la structure.</p>	<p>2. Nombre d'entreprises créées ou pérennisées par les publics issus des quartiers prioritaires. Nombre d'activités créées dans les quartiers prioritaires. Nombre de personnes touchées par les actions de relation entreprises/demandeurs d'emploi, embauchés par ces entreprises ou ayant retrouvé une activité. Taux de pérennité (à 5 ans) des entreprises créées.</p> <p>Nombre d'offres d'emploi/de stage proposées suite à la mobilisation des entreprises au bénéfice des publics issus des quartiers en CUCS (et pourvues)</p>
3. Autres résultats	L'action est-elle collective ou individuelle?	<p>Degré d'assiduité des habitants concernés par les différentes actions/Pourcentage de bénéficiaires ayant suivi l'action jusqu'à son terme</p> <p>Répartition homme/femme, par tranche d'âge (-26 ans/26-50 ans/+50 ans), par niveau de formation</p>	<p>3. Autres résultats obtenus : mobilité, estime de soi, accompagnement...</p> <p>Evolution du savoir être</p>

Santé et accès aux soins

Objectifs poursuivis	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'effet : situation des bénéficiaires et du quartier à la fin de l'action.
Les objectifs et indicateurs sont joints à titre d'exemple et sont indépendants les uns des autres. Vous pouvez en choisir un ou plusieurs en vue d'évaluer au mieux les actions proposées.			
<p>Améliorer l'accès à la prévention et aux soins</p>	<p>L'action a-t-elle été réalisée? Oui, non, partiellement? Pourquoi? Comment?</p>	<p>Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires ayant participé aux différentes actions subventionnées dans le cadre du CUCS.</p> <p>Rotation des bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires inscrits ayant déjà bénéficié de l'action l'année précédente.</p> <p>Nombre de nouveaux bénéficiaires jusqu'alors inconnus de la structure.</p>	<p>Nombre de personnes dont les droits ont été réactivés (CMU, CMUC...)</p>
<p>Prévenir et lutter contre les pratiques addictives.</p>	<p>Fréquence des actions mises en place.</p>	<p>Répartition homme/femme et tranche d'âge</p> <p>Nature des outils de coordination mis en place pour améliorer les parcours de soins</p>	<p>Evolution de l'accès aux soins. Amélioration des conditions d'accès aux soins pour les bénéficiaires des actions.</p> <p>Nombre de personnes déclarant avoir été faire un bilan de santé, et/ou un dépistage cancer du sein –colorectal</p> <p>Nombre de personnes déclarant avoir modifié leur comportement suite aux actions mises en place.</p> <p>Diminution des pratiques addictives enregistrées chez les personnes ayant participé aux différentes actions.</p>
<p>Améliorer l'alimentation et l'activité physique</p>	<p>Type d'actions mises en place</p>	<p>Indiquez le degré de participation des habitants concernés à travers leur participation et leur assiduité aux différentes actions financées dans le cadre du CUCS.</p> <p>Situation, état des bénéficiaires avant de débiter l'action.</p>	<p>Nombre de personnes déclarant avoir un consulté un addictologue.</p> <p>Nombre de personnes déclarant avoir un rendez-vous avec un médecin, un CSAPA etc.</p> <p>Changement de l'alimentation chez les personnes ayant participé aux actions.</p> <p>Développement de l'activité physique chez les personnes ayant participé aux différentes actions.</p>

Logement et habitat

Objectifs poursuivis	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'effet : situation des bénéficiaires et du quartier à la fin de l'action.
<p>Les objectifs et indicateurs sont joints à titre d'exemple et sont indépendants les uns des autres. Vous pouvez en choisir un ou plusieurs en vue d'évaluer au mieux les actions proposées.</p>			
<p>Améliorer la gestion urbaine de proximité.</p> <p>Développer la mixité sociale et l'attractivité des quartiers.</p> <p>Le soutien aux initiatives des habitants.</p> <p>Le renforcement de la politique de l'habitat.</p>	<p>L'action a-t-elle été réalisée? Oui, non, partiellement? Pourquoi? Comment?</p> <p>Fréquence des actions mises en place.</p> <p>Type d'actions mises en place.</p> <p>L'action est-elle collective ou individuelle ?</p>	<p>Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires ayant participé aux différentes actions subventionnées dans le cadre du CUCS.</p> <p>Rotation des bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires inscrits ayant déjà bénéficié de l'action l'année précédente. Nombre de nouveaux bénéficiaires jusqu'alors inconnus de la structure.</p> <p>Répartition homme/femme.</p> <p>Degré de participation des habitants concernés à travers leur participation et leur assiduité aux différentes actions financées dans le cadre du CUCS.</p> <p>Situation, état des bénéficiaires du quartier avant de débiter l'action.</p> <p>Nombre de projets mis en place Type de partenariat mobilisé Typologie des problèmes traités Rapport médiations résolues / ménages suivis sans recours judiciaire</p> <p>Nombre d'accueils et d'accompagnements réalisés Nombre de formations réalisées Nombre de situations résolues par nature Type de partenariat mis en place (structuration d'un réseau d'acteurs)</p>	<p>Nombre d'actions mises en place par les bénéficiaires : action de propreté, action permettant le changement d'image de leur quartier, etc.</p> <p>Suite aux différentes actions menées, y a-t-il eu une amélioration du cadre de vie au sein des quartiers : propreté des espaces publics et des espaces communs des résidences, amélioration des comportements individuels et collectifs, amélioration de l'animation des lieux de vie et de convivialité dans les quartiers, etc.</p> <p>Nombre d'actions en justice menées pour cause d'insalubrité.</p> <p>Nombre de personnes relogées.</p>

Accès aux droits et prévention des discriminations

Objectifs poursuivis	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'effet : situation des bénéficiaires et du quartier à la fin de l'action.
Les objectifs et indicateurs sont joints à titre d'exemple et sont indépendants les uns des autres. Vous pouvez en choisir un ou plusieurs en vue d'évaluer au mieux les actions proposées.			
Prévention des discriminations.	L'action a-t-elle été réalisée? Oui, non, partiellement? Pourquoi? Comment?	Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires ayant participé aux différentes actions subventionnées dans le cadre du CUCS.	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une des actions et ayant vu ses démarches aboutir.
L'accès aux droits.	Fréquence des actions mises en place.	Rotation des bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires inscrits ayant déjà bénéficié de l'action l'année précédente. Nombre de nouveaux bénéficiaires jusqu'alors inconnus de la structure.	Amélioration des connaissances en matière juridique des habitants ayant participé aux actions, des chefs de projets etc.
	Type d'actions mises en place.	Répartition homme/femme.	Prise en compte des connaissances, des expériences d'actions de lutte contre les discriminations, des démarches mises en œuvre, et les bilans qu'il a pu en être fait.
	Nature de la discrimination visée, outils et mesures correctives utilisées par situation	Degré de participation des habitants concernés à travers leur participation et leur assiduité aux différentes actions financées dans le cadre du CUCS. Nombre de dossiers ouverts Nombre d'entretiens physiques et téléphoniques Nombre de courriers adressés Situation, état des bénéficiaires avant et après le démarrage de l'action.	Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires : effet des différentes actions sur les bénéficiaires, les familles. Exemple: impact de l'action sur le retour à l'emploi des bénéficiaires, sur l'accès au logement, sur l'accès aux soins,...
Points d'accès aux droits		Nombre d'interventions engagées	Diminution du taux de récidive des bénéficiaires, diminution de la récidive des mineurs et de la délinquance des mineurs : nombre de bénéficiaires entamant une démarche plus spécifique d'insertion, étant insérés dans la société. Nombre de parents impliqués dans la prise en charge des jeunes pour lutter contre les conduites à risque.

Culture et expression artistique

Objectifs poursuivis	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'effet : situation des bénéficiaires et du quartier à la fin de l'action.
<p>Les objectifs et indicateurs sont joints à titre d'exemple et sont indépendants les uns des autres. Vous pouvez en choisir un ou plusieurs en vue d'évaluer au mieux les actions proposées.</p>			
<p>Le développement artistique et culturel.</p> <p>Développer l'accès de tous à la culture.</p> <p>Bénéficier d'une offre culturelle d'excellence.</p> <p>Accès à l'offre et aux équipements culturels.</p>	<p>L'action a-t-elle été réalisée? Oui, non, partiellement? Pourquoi? Comment?</p> <p>Fréquence des actions mises en place.</p> <p>Type d'actions (secteurs artistiques concernés, pourquoi ce choix?) mises en place</p> <p>Qualité de co-construction des projets entre les sphères sociale/éducative et artistique/culturelle</p> <p>Evaluation de la conduite/du suivi du projet</p>	<p>Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires ayant participé aux différentes actions subventionnées dans le cadre du CUCS.</p> <p>Rotation des bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires inscrits ayant déjà bénéficié de l'action l'année précédente. Nombre de nouveaux bénéficiaires jusqu'alors inconnus de la structure.</p> <p>Répartition homme/femme.</p> <p>Tranche d'âge des publics</p> <p>Degré de participation des habitants concernés à travers leur participation et leur assiduité aux différentes actions financées dans le cadre du CUCS.</p> <p>Lien et mise en cohérence avec le droit commun</p> <p>Situation, état des bénéficiaires avant et après le démarrage de l'action.</p> <p>Inscription à une activité culturelle dans un dispositif de droit commun à moyen ou long terme.</p>	<p>Nombre de personnes touchées par les actions culturelles.</p> <p>Nombre de personnes touchées par les actions ayant initié un projet artistique, développées un projet artistique et/ou culturel.</p> <p>Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires</p> <p>Effets des diverses actions culturelles sur les personnes participantes.</p> <p>Nombre de personnes rendues "autonomes" quant à l'accès à l'offre culturelle</p>

Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique, volet sport

Objectifs poursuivis	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'effet : situation des bénéficiaires et du quartier à la fin de l'action.
<p align="center">Les objectifs et indicateurs sont joints à titre d'exemple et sont indépendants les uns des autres. Vous pouvez en choisir un ou plusieurs en vue d'évaluer au mieux les actions proposées.</p>			
<p>L'accès à une activité sportive.</p> <p>Encourager les échanges et participer à la sensibilisation aux valeurs de respect et de tolérance. Prévention des incivilités par le sport</p> <p>Contribuer au développement du sens des responsabilités et de la citoyenneté</p>	<p>L'action a-t-elle été réalisée? Oui, non, partiellement?</p> <p>Fréquence des actions mises en place.</p> <p>Type d'actions mises en place.</p>	<p>Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires ayant participé aux différentes actions subventionnées dans le cadre du CUCS.</p> <p>Répartition homme/femme et tranche d'âge des participants</p> <p>Rotation des bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires inscrits ayant déjà bénéficié de l'action l'année précédente. Nombre de nouveaux bénéficiaires jusqu'alors inconnus de la structure.</p> <p>Degré de participation des habitants concernés à travers leur participation et leur assiduité aux différentes actions financées dans le cadre du CUCS.</p> <p>Situation, état des bénéficiaires avant et après le démarrage de l'action</p>	<p>Nombre de personnes touchées par les actions sportives.</p> <p>Nombre de personnes touchées par les actions ayant initié un projet sportif, développé un projet sportif.</p> <p>Nombre de filles participant aux actions sportives.</p> <p>Augmentation des pratiques sportives chez les filles/femmes.</p> <p>Amélioration des comportements: respect des règles/d'autrui</p> <p>Pérennisation de la pratique sportive des jeunes par l'inscription à des licences sportives fédérales</p> <p>Evolution des pratiques de mobilité des jeunes participants</p> <p>Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires</p> <p>Effets des diverses actions sportives sur les bénéficiaires : sentiment de bien être, gestion du stress, perte de poids, amélioration cardiovasculaire, développement de la confiance en soi, etc.</p>